

ZONES INONDABLES

Vu pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
Nîmes, le **23 AVR. 2001**

Haut Vidourle

Communes de :
Bragassargues, Canals et Argentières, Conqueyrac, Lézac,
Logrian-Florian, Pompignan, Quissac, St-Hippolyte du Fort,
St-Jean de Créulon, St-Nazaire des Gardies, Sauve.

Pour le Préfet,
et par délégation,
L'Attaché, Chef de bureau
DELOUCHE

P. P. R.

Plan de Prévention des Risques

DOSSIER D'APPROBATION

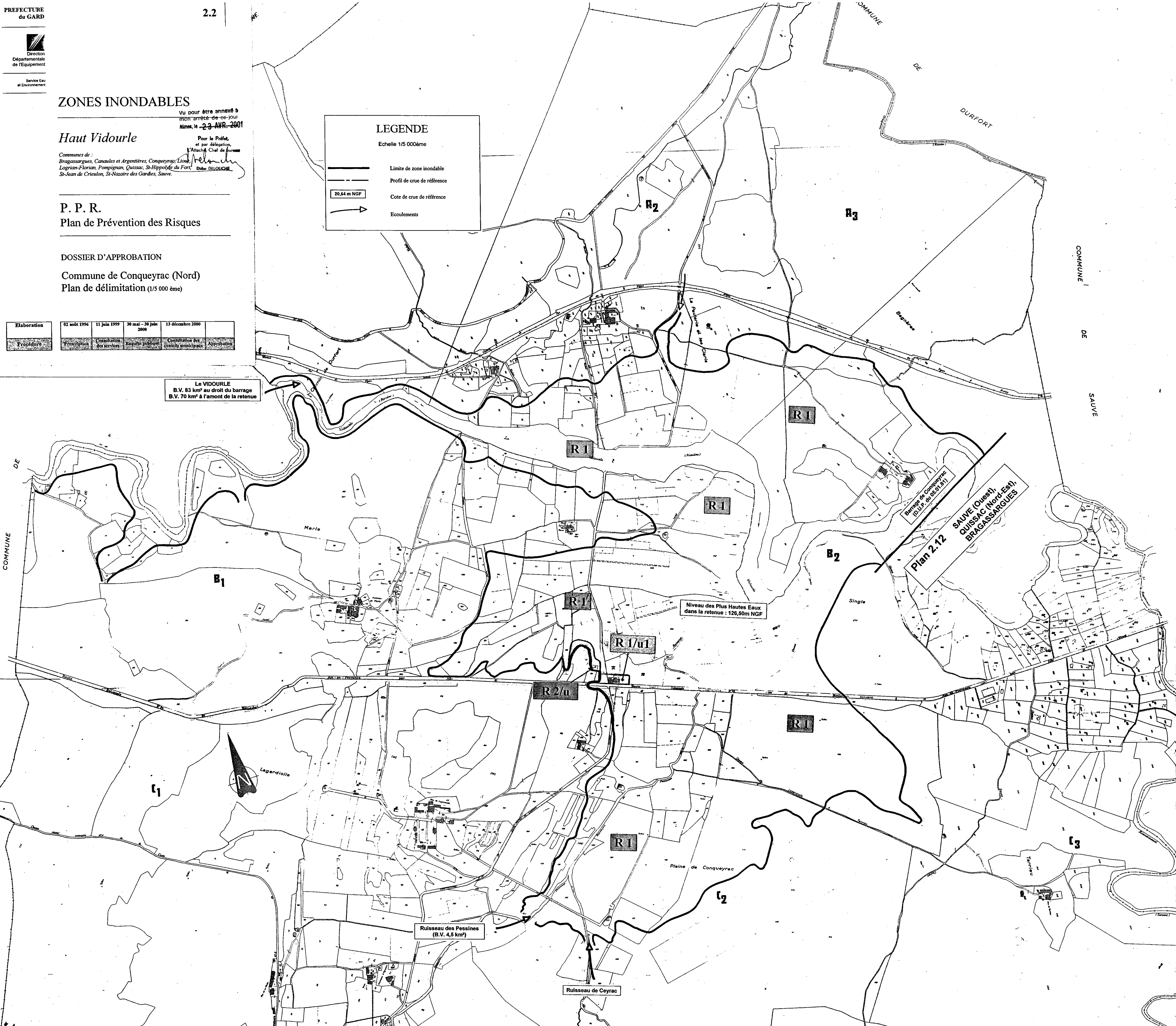
Commune de Conqueyrac (Nord)
Plan de délimitation (1/5 000 ème)

Elaboration	02 août 1996	11 juin 1999	30 mai - 30 juin 2000	13 décembre 2000	
Procédure	Prescription	Consultation des services	Enquête publique	Consultation des conseils municipaux	Approbation

Le VIDOURLE
B.V. 83 km² au droit du barrage
B.V. 70 km² à l'amont de la retenue

LEGENDE
Echelle 1/5 000ème

- Limite de zone inondable
- - - Profil de crue de référence
- 20,64 m NGF Cote de crue de référence
- Ecoulements



Plan 2.12
SAUVE (Ouest),
QUISSAC (Nord-Est),
BRAGASSARGUES

Niveau des Plus Hautes Eaux
dans la retenue : 126,50m NGF

Ruisseau des Pessines
(B.V. 4,5 km²)

Ruisseau de Ceyrac